

Council Chambers
City Hall
Moncton, N. B.
March 19, 2018
5:00 p.m.

MINUTES – REGULAR PUBLIC MEETING

MEMBERS OF CITY COUNCIL

Mayor Dawn Arnold	Deputy Mayor Charles Léger
Councillor Pierre Boudreau	Councillor Bryan Butler
Councillor Greg Turner	Councillor Robert McKee
Councillor Paulette Thériault	Councillor Susan Edgett
Councillor Shawn Crossman	Councillor Paul Pellerin

ABSENT

Councillor Blair Lawrence

ALSO PRESENT

M. Landry, City Manager
B. Quigley, City Clerk & Director of Legislative Services
C. Dallaire, General Manager, Parks, Leisure, Culture and Heritage
N. Robichaud, General Manager, Legal and Legislative Services
G. Houser, Acting/General Manager Finance and Administration Services
J. MacDonald, General Manager - Engineering & Environmental Services
L. Hansen, General Manager, Corporate Services
B. Budd, Director Urban Planning
A. Richard, Director Construction and Design
D. Morehouse, Director Public Works
I. LeBlanc, Director Corporate Communications
P. O'Brien, Director Human Resources
S. Trenholm, Director Municipal Facilities
D. Hicks, Director Parks & Leisure Operations
A. Allain, General Manager Codiac Transpo
S. Anderson, Senior Planner, Urban Planning
A. Smith, Senior Planner, Urban Planner
T. Carter, Purchasing Manager
Superintendant T. Critchlow, RCMP
Nadine LeBlanc-Melanson, Community Development Officer - Recreation

1. CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion: That the agenda for the March 19, 2018 Regular Public Council meeting **be approved** with the following change:

Removal – Item 9.12 **Request for Proposal RFP17 -083** - Employee Group Benefits Program

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

No minutes to approve.

4. CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

4.1 **Water easement** – 49-51 Rosedale Avenue Moncton (Lot 83-3 and PID 00982041)

Motion: THAT the City of Moncton release its “4.572 m Water Easement” from the Property bearing civic 49-51 Rosedale Avenue, in Moncton, being identified as Lot 83-3 on “Amending Subdivision Plan Valleyview Subdivision registered in the Westmorland County Registry on April 16, 1983 as plan number 14137, and designated as apparent Service New Brunswick Parcel

Identification Number (PID) 00982041; and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign and affix the corporate seal to any documentation related thereto.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

5.
**PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS,
PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES**

6.
PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

6.1 **New Rezoning Application** – 599 Ryan Street

Mr. Budd provided an overview of the a rezoning application for 599 Ryan Street with PID 70470059 which was received from Sean Doucet representative of Serenity Senior Living Inc. The rezoning is being requested to accommodate an assisted living facility – senior care home. The Subject Property is proposed to be rezoned from “R-2 (Two Unit Dwelling)” to “P-1 (Community Use).

The proposed development includes the main building which consists of two stories and a total of 46 units. The proposed development also includes a parking lot to accommodate a total 26 parking spaces (22 standard and 4 barrier-free spaces), screened garbage enclosure, and landscaping. The main building will contain 36 bedroom units on the first storey, with level 2 and 3 assisted care; and 10 more independent living, “apartment” units on the second storey.

Councillor Pellerin requested that Mr. MacDonald confirm if Ryan Street is considered a priority one or priority two on the snow clearing map.

Motion: That Moncton City Council proceed with the rezoning application, proposed Zoning By-law Amendment # Z-213.57 by:

- 1) Giving 1st reading to the Amendment;
- 2) Referring the Amendment to the Planning Advisory Committee for its written views; and
- 3) Setting a public hearing for April 16, 2018 to consider objections from the public.

The rezoning, if approved, should be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to:

- 1) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans submitted and appended as “Schedule B”; and
- 2) A dimensional variance be given in order to waive the screening requirement of subsection 63(1) for the western and majority of the northern lot lines, as identified in “Schedule B”; and
- 3) A \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration. Once the development is completed, and all conditions have been met, the security deposit will be reimbursed.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor McKee

Councillor Crossman requested that administration or the developer meet with Codiac Transpo in order to determine the impact on their services with these new developments in the area (Seniors Home and Daycare). It was his belief that Codiac Transpo should be part of these conversations prior to the Public Hearing.

MOTION CARRIED

6.2 **Public Hearing** – Conditional Zoning Agreement PID 70629357 off Falcon Drive

Administration has received an application from Robert LeBlanc, CVR Home Improvements to amend an existing Conditional Zoning Agreement for PID 70629357. The conditional zoning agreement expired in July 2017.

At the February 20, 2018 Regular Public Council meeting, Council resolved that a public hearing be set for March 19, 2018. The statutory notice of the public hearing appeared in the newspapers on February 24, 2018 while the second notice was mailed out to properties located within 100 m of the subject site on February 28, 2018.

As per the requirements of the Community Planning Act, Council also referred the amendment to the Planning Advisory Committee (PAC) for its written views. At its meeting of February 28, 2018 the Committee considered the proposed amendment and recommended that Council proceed with the amendment process subject to an amended conditional rezoning agreement including but not limited to the conditions noted in the recommendation below.

Motion: That Council proceed with the amendment process for the Conditional Zoning Agreement and the recommended amendments should be as follows:

- 1) The units shall have the ground floor building façade, from the established grade to the top of the ground floor, finished with traditional materials that includes at least ten percent brick or masonry material;
- 2) The units shall be designed so that the setback of adjacent units are varied by at least 0.6 metres from each other along the front of the lot;
- 3) The minimum separation between main buildings on the same lot shall be ten metres;
- 4) That one water meter/one water backflow device is to be located at the main entrance to that property;
- 5) An access point be created from the site to the Northwest Trail running along the east side of the site;
- 6) That a fire hydrant must be located on the development site;
- 7) That the private access driveway to the site be given a name and all units be therefore assigned civic numbers for emergency reasons;
- 8) The development shall be carried out in general conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B;
- 9) That the \$1,000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

Moved by: Councillor Turner

Seconded by: Councillor McKee

Councillor Butler inquired as to whether the units are to be condos or rental.

MOTION CARRIED

6.3 Public Hearing – 470 Ryan Street – *Objection received*

Mr. Budd informed Council that an application has been received from Philip Couture, PVC Homes, on behalf of CG Group Ltd., land owner, to rezone approximately 8 acres of land at 470 Ryan Street from R2 (Two Unit Dwelling) to R3 (Multiple Unit Dwelling). The rezoning will accommodate the construction of a mixed density residential development with townhouses and one multiple unit dwelling on a private street.

The applicant is proposing to develop this long, thin lot into a mixed density development. The proposal calls for a 3 storey multiple unit dwelling (51 units) in the front with a 4 storey look in the rear due to a walk-out basement. The proposal also entails creating two small commercial spaces within the 51 unit multiple dwelling that will front onto Ryan Street to serve as a neighbourhood commercial amenity. It also includes seven townhouse buildings (48 units) for a total of 99 dwelling units

At the February 20, 2018 Regular Public Meeting, Moncton City Council resolved that a public hearing be scheduled for March 19, 2018 for the consideration of objections to the proposed Zoning By-law amendment Z-213.55.

Mr. Budd provided an overview of the content of Council Report Form, which addresses Council's concerns brought up during the February 20, 2018 public council meeting.

The Clerk called upon the names of citizens who have submitted objections:

Kyle Spencer – Not present

Andre Rioux –

- Feels that with so many new developments in the area, a traffic study should be performed.
- With the many new developments in the area, the neighbourhood is beginning to feel as if they are being overwhelmed with the multi-unit construction.
- The area is considered a walking area for students, with the increase in traffic; it is his view that it will become unsafe.
- Should the development be approved, it is his request that the 10 meter buffer remain.
- He suggested that the parking lot and the 51 unit building be flipped so that it leaves a larger buffer area. Mr. Budd indicated that this could cause more of a traffic issue in the area.

Mr. Budd reiterated to Council and those assembled that the Northend is the fastest growing area within the City. He indicated that the City's current Municipal Plan includes a future lands map and these types of developments are included as visions within the Plan.

Mr. Richard informed Council that the traffic capacity for Ryan St. stands between 12 000 and 15 000 vehicles per day. The most recent number collected for vehicles per day on the street is recorded as 7 000 vehicles. The project's impact on traffic is manageable for the street type and it is not going to require turn lanes at this time.

Phillippe Couture – CG Group Ltd.

In response to a question regarding the 10 meter buffer, Mr. Couture assured Council that it will remain. He indicated that once excavation has begun, if a tree is deceased/dead and requires to be removed, these trees will be replaced.

Yolanda (no last name given)- Objector

Questioned when construction would be starting, and which part of the development will be phase one? What is anticipated to be the length of phasing? In response to her questions, Mr. Couture provided the phasing plan. The development will begin at the bottom of the street, with phase one to include two 4-unit buildings, these would be completed in 2018. Phase two will begin the summer of 2019 and will include the two 5-unit building, leaving the 51 unit building to be built in 2020.

Patrick (no last name given) - Objector

Resident of Lady Russell – It is his observation that traffic is backed up early in the morning and in the winter time only one side of the sidewalk is plowed on Ryan Street, making it dangerous for walking students.

Councillor Pellerin inquired if administration had consulted with the Province regarding all these new developments to discuss the impact on the neighbourhood and the potential overpopulation of the new school. Mr. Budd indicated that these particular projects have not been brought to the Province's attention. City Manager Landry indicated that a meeting is being scheduled with both the school districts to discuss future growth within the city.

Councillor Pellerin requested that administration provide Council the total number of kilometers of sidewalks on both sides of Ryan Street.

Councillor Butler requested that vehicles be counted during the school year as opposed to during the summer months. Mr. Richard indicated that counters could be placed on Ryan Street during the school year.

Councillor Butlers suggested that the developer use evergreen trees as the tree of choice for the buffer area of the development at 470 Ryan Street.

Councillor McKee expressed his concerns with privacy of the homes abutting the development and an increase in traffic in the area.

Deputy Mayor Léger requested a collective traffic impact study be explored as there have been many new developments in the area of Ryan Street, and the residents are expressing concern with the increase in traffic.

Councillor Thériault left the meeting

In response to a question from Council, the developer indicated that should it be decided to have three 8-unit buildings as opposed to the 51 unit being proposed, that the project would not go ahead as the infrastructure requirements would be too expensive.

Mayor Arnold closed the public hearing at 6:25 p.m.

Motion: That Moncton City Council proceed with the Zoning By-law amendment subject to the following conditions:

- 1) That a 2 metre high opaque wooden fence be built along the eastern lot line. The fence is to be built in phases and extended prior to the construction of each building;
- 2) That notwithstanding the 120 m² maximum size, commercial or service shops are permitted on the main floor of the multiple unit dwelling, as per the approved site plan;
- 3) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B;
- 4) That the Silver Shale Way connection be built and vested into the City as a public street prior to any construction on the subject site;
- 5) That the development is subject to the Jonathan Creek Trunk Sewer Charge Area and that cost recovery charges for the entire rezoning area be paid prior to any Building Permits being issued for the development; and
- 6) That the \$1000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration

Moved by: Councillor Edgett
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

Nay:
Councillor Pellerin
Councillor McKee
Councillor Butler

6.4 **Tentative Plan** – Amending Pheasant Ridge Subdivision

Councillor Thériault returned to the meeting

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the location of the 20 meter wide Future Street and Future Street temporary turn-around as shown on the Tentative Plan submitted, entitled Amending Pheasant Ridge Subdivision Inc. Subdivision, PID # 70340906 - Pheasant Ridge Subdivision Inc. PID # 70278916 - Pheasant Ridge Subdivision Inc. PID # 70278833 – Wesley & Patricia Armour

Subject to the following Conditions:

The owners shall enter into a Subdivision Agreement with the City of Moncton to include the following:

- No driveway access shall be permitted from Buck Terrace or from the proposed future street and turn-around until such time as the street is constructed to public street standards;
- The City of Moncton is not responsible for the construction of the future street and turn-around rather the person seeking approval to develop the interior of the remaining lands;
- The owners deposit with the City into a development account an amount equal to 50% of costs to develop the future street prior to the final approval of the Subdivision Plan. The monies will be held in escrow by the City until such time as the street is extended; and
- The owners, having the benefit of sewer connection within the Shediac Road Sewer Charge Area shall pay an amount of \$2,315.00 prior to the final approval of the Subdivision Plan.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

6.5 **Addition to Name Bank** – Canada Street

Motion: That Moncton City Council:

- 1) Approve the addition of the name “Canada” to the Name Bank.
- 2) Reserve the use of the name “Canada” for the new street proposed in tentative plan amending Warren Gate Investments Inc. Subdivision.

Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Deputy Mayor Léger

Councillor Turner requested administration explore the possibility of utilizing Canada Way as opposed to Canada Street. Mr. Budd advised Council that this would need to be brought to the Name Bank Committee for their review.

MOTION CARRIED

9.13 **Request for Proposal RFP18-020** – Supply & Installation of Inclusive Playground – Centennial Park

Mr. Hicks provided Council a brief overview of the proposed playground. He indicated that this particular playground is equipped to allow any child within the ages of 6-12 who may be affected by any mobility limitation, to use the park safely.

Motion: That Request for Proposal #RFP18-020 for the Supply and Installation of Inclusive Playground – Centennial Park be awarded to the highest-scoring Proponent, being Miracle Recreation (PlayPower LT) for the Total Proposed Price of \$288,033.84, including H.S.T. @ 15%.

Moved by: Councillor Pellerin
Seconded by: Deputy Mayor Léger

MOTION CARRIED

7.

STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Boudreau

- Plans to bring forth at the next tri-community council meeting a resolution to eliminate all plastic bags, utensils and glasses being used in the communities.
- Mention the large amount of cigarette butts found on Main Street and the impact it has on the environment. He would like to see a total ban on smoking on Main Street and encouraged Council to work on this issue.

Greg Turner

- Attended Event Atlantic in Halifax on March 06, 2018. Approximately 80 attendees were present and took part in round table discussions. He has been elected to the Board of Directors and will represent New Brunswick on the Board.
- Acknowledged both the Moncton Wildcats and the Magic Basketball team. Wished them well in the playoffs.

Dawn Arnold

- Spoke of a recent study performed by the Manpower Group, which asked the question to National employers *how do you anticipate total employment at your location to change in the 3 months to the end of June 2018 as compared to the current quarter?* Moncton led New Brunswick with 21% of employers looking to increase staff levels by June. Moncton's ranking was beat by Charlottetown by a 2% margins. Moncton is open to welcome new business.
- Sent her condolences to the family of Order of Moncton recipient Ralph Black.

8.

REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

8.1 **Recommendation(s)** – Special Private Session – February 26, 2018 (6:30 p.m. – 6:35 p.m.)

That Moncton City Council grant up to \$300,000 for dressing room renovations at the Superior Propane Centre based on the provision that Moncton 4-Ice contribute 20 per cent of the total cost of the project out of its lifecycle fund.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

8.2 **Recommendation(s)** – Committee of the Whole – February 26, 2018 (6:35 p.m. – 6:40 p.m.)

1. That “No Parking” restrictions be added on the east side of Cameron Street, commencing at a point 85 meters north of Main Street and extending 35 meters northerly, and that By-Law T-310, Relating to the Regulation of Traffic and Parking in the City of Moncton, be amended accordingly.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

2. That Moncton City Council accept the following changes to By-Law T-310, regulating Traffic and Parking, concerning Massey Avenue and that By-Law T-310 be amended accordingly:
 - Remove the 2 hour parking provision on the south side, which commences 9 meters east of Hillside Drive and extends to Braemar Drive, from 8:00 am to 5:00 pm, Monday to Friday inclusive.
 - Remove the no parking provision on the north side, from Hillside Drive to Rockland Drive
 - Remove the no parking provision on the south side, from Braemar Drive and to a point 9 meters east of Rockland Drive
 - Add 2 hour parking on the north side, commencing 9 meters east of Hillside Drive and extending 150 meters easterly.

- Add no parking on the south side, from Hillside Drive to Rockland Drive

Moved by: Councillor Thériault
Seconded by: Councillor Crossman

MOTION CARRIED

3. That Moncton City Council approve amendment #L-108.5 to By-Law #L-108 *Relating to the Regulating and Licensing of Owners and Operators of Taxi Cabs in the City of Moncton*, and that such amendment be referred to City Council for three readings as per the enactment process.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

4. That City Council approve the 2018 Deferred Maintenance Reserve program.

Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

9.

REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 Stop Up and Close – Auburn Circle

Motion: That City Council proceed with the stop up and close of a portion of Auburn Circle, set a hearing date of April 3, 2018 and instruct the Administration to prepare the necessary by-law amendment to give effect to same.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

9.2 City Contract W18C 05BC – Storm Sewer Improvements

Mayor Arnold left the meeting – Deputy Mayor Léger assumed the chair

1. That City Contract No. W18C 05BC, Storm Sewer Improvements, be awarded to Monarch Construction Ltd. in the amount of \$2,122,664.25 including HST (\$1,924,905.77 including net HST), and that the budget for the project be set at \$2,150,000 including net HST, engineering and contingency.
2. It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

9.3 City Contract W18D 07EJ – Church Street Reconstruction

Mayor Arnold reassumed the chair

1. That City Contract No. W18D 007EJ, Church Street Reconstruction, be awarded to Monarch Construction Ltd. in the amount of \$2,203,704.75 including HST (\$1,998,396.11 net HST), and that the budget for the project be set at \$2,300,000 including net HST, engineering and contingency.
2. It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.

Moved by: Councillor Crossman
Seconded by: Councillor Thériault

Deputy Mayor Léger requested that a report be provided to Council as to all projects that were completed before the timeframe set in the contract. He also requested that perhaps signage be erected on the site indicating the completion date for the work.

MOTION CARRIED

- 9.4 **City Contract W18D 09CC** – Street Resurfacing #1 – Streets affected: Ashley, Connaught, Glendalea, Edmonton, Essex
1. That City Contract No. W18D 09CC, Street Resurfacing No. 1, be awarded to Dexter Construction Company Limited in the amount of \$1,321,473.05 including HST (\$1,198,357.73 net municipal cost), and that the budget for the project be set at \$1,400,000.00 including net HST, engineering and contingency.
 2. It is also recommended that a contract be drafted, and that the Mayor and City Clerk be authorized to sign said contract and affix the Corporate Seal of the City of Moncton.
- Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

- 9.5 **Quotation QP18-008**- Supply and Delivery of Air Refill Station for SCBA Cylinder
- Motion:** That Quotation #QP18-008 – Supply and Delivery of Air Refill Station for SCBA Cylinders be awarded to the lowest Bidder meeting all specifications and requirements, being Maritime Compressor Ltd., for the total tendered price of \$85,376.00, including H.S.T. @ 15%.
- Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

- 9.6 **Quotation QP18-022**- Supply and Delivery of Waterborne Traffic Paint
- Motion:** That the City of Moncton purchase its 2018 traffic line paint from the sole authorized distributor of Franklin Paint, being Équipements Stinson (Québec) Inc., at the negotiated unit prices indicated herein.
- Moved by: Deputy Mayor Léger
Seconded by: Councillor Butler

MOTION CARRIED

- 9.7 **Tender TCS18-009** – Patching of Asphalt Concrete Pavement – Zone A – Various Streets
- Motion :**
That Tender #TCS18-009 for the Patching of Asphalt Concrete Pavement – Zone A be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms and Conditions, and Specifications, being Modern Construction (1983) Limited, for the Total Tendered Price of \$706,548.50, including H.S.T. @ 15%.
- It is also recommended that the Mayor and City Clerk be authorized to sign an agreement with Modern Construction (1983) Limited, and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.
- Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Councillor Edgett
- Deputy Mayor Léger requested that Engineering look at both McBeath and Université Avenues. In the report McBeath is considered a level 2 and Université a level 3. It is his opinion that both streets should be the same level, as he feels that Université Avenue is in much worse shape than McBeath.

MOTION CARRIED

- 9.8 **Tender TCS18-010** - Patching of Asphalt Concrete Pavement – Zone B – Various Streets
- Motion:**
That Tender #TCS18-010 for the Patching of Asphalt Concrete Pavement – Zone B be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms and Conditions, and Specifications, being MacArthur's Paving & Construction Co. Ltd., for the Total Tendered Price of \$878,209.00, including H.S.T. @ 15%.
- It is also recommended that the Mayor and City Clerk be authorized to sign an agreement with MacArthur's Paving & Construction Co. Ltd., and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.
- Moved by: Deputy Mayor Léger

Seconded by: Councillor Butler

Deputy Mayor Léger requested that Engineering take a look at Vaughn Harvey Blvd regarding the short lifespan of asphalt patching completed on that road last year – in particular the section from Collishaw to Mountain Rd.

Deputy Mayor Léger suggested that perhaps a conversation take place between the Université de Moncton and the City of Moncton to gauge the interest in having the roads on the campus made public streets.

Councillor Crossman requested that Engineering confirm if MacDonald Lane and Shediac Road are scheduled for reconstruction.

MOTION CARRIED

9.9 **Tender TCS18-011** – Utility Cuts

Motion:

That Tender #TCS18-011 for Utility Cuts be awarded to the lowest Bidder meeting the Terms & Conditions, and Specifications, being MacArthur's Paving & Construction Co. Inc., for the Total Tendered Price of \$414,690.00, including H.S.T. @ 15%.

It is also recommended that the Mayor and City Clerk be authorized to sign an agreement with MacArthur's Paving & Construction Co. Inc., and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

9.10 **Tender TCS18-017** – Replacement of Victoria Park Water Fountain

Motion:

1. That Tender #TCS18-017 – Replacement of Victoria Park Water Fountain be awarded to the lowest Bidder meeting all specifications and requirements, being King Construction Ltd. for the total tendered price of \$272,550.00, including H.S.T. @ 15%.
2. It is also recommended that a ten percent (10%) contingency allowance in the amount of \$27,255.00 including H.S.T. @ 15% be established for this project to address any unknown and / or unforeseen site conditions which may require additional work or revisions to the existing scope of work.
3. It is also recommended that a Construction Services agreement be drafted, and the Mayor and City Clerk be authorized to sign said agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Deputy Mayor Leger
Seconded by: Councillor Boudreau

Deputy Mayor Léger inquired if a water station could be placed in the vicinity of the fountain at Victoria Park. He also requested that benches be added in the area.

MOTION CARRIED

9.11 **Purchase of One Bus** – Codiac Transpo in accordance with RFP14-108

Motion: That Moncton City Council authorize the purchase of one (1) transit bus under Request for Proposal #RFP14-108 to Nova Bus, for a total purchase price of up to \$514,000 plus H.S.T. @ 15%, as approved under the New Building Canada Fund's Provincial Territorial Infrastructure Component (PTIC) agreement.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor McKee

MOTION CARRIED

9.12 **Request for Proposal RFP17 -083** - Employee Group Benefits Program

Item removed from the agenda.

9.13 **Request for Proposal RFP18-020** – Supply & Installation of Inclusive Playground – Centennial Park

Item dealt with earlier in the meeting.

10.

READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

The City Clerk announced that the following by-laws will be posted on line at www.moncton.ca in lieu of reading them into the record at future meetings, pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act, or same can be faxed, mailed or e-mailed to interested parties at their request.

- 10.1 A By Law In Amendment of a By- Law Relating to the Regulating and Licensing of Owners and Operators of Taxicabs in The City of Moncton, being By-Law L-108.5 – **First Reading**

First Reading only

- 10.2 A **By-Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Regulation of Traffic and Parking in the City of Moncton, being By-Law T-310.28 – **First Reading**

First Reading only

- 10.3 A **By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.57 – 599 Ryan Street – **First Reading** – (*subject to approval of 6.1*)

First Reading only

Pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act the following by-laws were posted on the City of Moncton Internet site for the required time period specified in the Act. The by-laws receive second and third readings by title only.

- 10.4 A **By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.55 – 470 Ryan Street – **Second and Third Readings** – (*subject to approval of 6.3*)

Motion: That By-law z-213.55 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor

Seconded by: Councillor

MOTION CARRIED

11.

MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉOLUTIONS

- 11.1 **Resolution** – New Brunswick Municipal Finance Corporation – Application for Financing

WHEREAS by virtue of Section 89 of the Municipalities Act, the Municipality is authorized to borrow money for municipal purposes; and

WHEREAS approval of the Municipal Capital Borrowing Board is required pursuant to the Municipal Capital Borrowing Act for the borrowing of money for capital expenditure; and

WHEREAS the Municipal Capital Borrowing Board has approved the borrowing of certain funds for the purpose of capital expenditures;

BE IT THEREFORE RESOLVED that the Clerk and/or Treasurer and/or Mayor be authorized to issue and sell to the New Brunswick Municipal Finance Corporation a Municipality of Moncton debenture in the principal amount of **\$ 70,484,000** on such terms and conditions as are recommended by the New Brunswick Municipal Finance Corporation, and be it resolved that the Municipality of Moncton agree to issue post-dated cheques payable to the New Brunswick Municipal Finance Corporation as and when they are requested in payment of principal and interest charges on the above debenture.

Moved by: Deputy Mayor Leger

Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

12.

APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion: That the following appointment **be approved:**

Greater Moncton International Airport Authority Inc./ Direction de l'aéroport international du Grand Moncton inc.

Chris Bacich

Moved by Councillor Edgett
Seconded by Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

13.

ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion: That the meeting **be adjourned.**

Moved by: Councillor Boudreau

.....
Dawn Arnold
MAYOR

.....
Barbara A. Quigley
CITY CLERK & DIRECTOR OF
LEGISLATIVE SERVICES

/8:05 p.m.

/smm

Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Le 19 mars 2018
17 h

PRO C È S - V E R B A L – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Dawn Arnold, mairesse	Charles Léger, maire adjoint
Pierre Boudreau, conseiller	Bryan Butler, conseiller
Greg Turner, conseiller	Robert McKee, conseiller
Paulette Thériault, conseillère	Susan Edgett, conseillère
Shawn Crossman, conseiller	Paul Pellerin, conseiller

ABSENT

Blair Lawrence, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. Landry, directeur municipal
B. Quigley, greffière municipale et directrice des Services législatifs
C. Dallaire, directrice générale, Loisirs, culture et événements
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
G. Houser, directeur général par intérim, Services des finances et de l'administration
J. MacDonald, directeur général, Ingénierie et Services environnementaux
L. Hansen, directrice générale, Ressources humaines et Services corporatifs
B. Budd, directeur, Service d'urbanisme
A. Richard, directeur, Construction et Conception
D. Morehouse, directeur, Travaux publics
I. LeBlanc, directrice, Communications
P. O'Brien, directeur, Ressources humaines
S. Trenholm, directrice, Installations municipales
D. Hicks, directeur des opérations, Parcs et loisirs
A. Allain, directrice générale, Codiac Transpo
S. Anderson, urbaniste principale, Service d'urbanisme
A. Smith, urbaniste principal, Service d'urbanisme
T. Carter, gestionnaire, Service des achats
T. Critchlow, surintendant, GRC
Nadine LeBlanc-Melanson, agente de développement communautaire – Loisirs

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du 19 mars 2018 du Conseil municipal **soit approuvé** sous réserve de la modification suivante :

Passage supprimé – Point 9.12 Demande de propositions RFP17-083 – Programme d'avantages sociaux des employés

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il n'y a pas de procès-verbal à approuver.

4.

QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

4.1 Servitude d'eau – 49-51, avenue Rosedale, Moncton (lot 83-3 et NID 00982041)

Motion : QUE la Ville de Moncton quitte sa « servitude d'eau de 4,572 m » de la propriété portant les adresses 49 et 51, avenue Rosedale à Moncton, soit le lot désigné par le numéro d'identification (NID) de parcelle 00982041 de Service Nouveau-Brunswick et désigné Lot 83-3 dans le plan de lotissement « Amending Subdivision Plan Valleyview Subdivision » inscrit au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland le 16 avril 1983, **et QUE** la mairesse et la

greffière de la Ville soient autorisées à signer tous les documents s’y rapportant et à y apposer le sceau municipal.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

5. PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

6. QUESTIONS D’URBANISME

6.1 Nouvelle demande de rezonage – 599, rue Ryan

M. Budd donne un aperçu de la demande de rezonage du 599, rue Ryan (NID 70470059), déposée par Sean Doucet, qui représente Serenity Senior Living Inc. On demande ce rezonage pour aménager une maison de soins pour les personnes âgées. On propose de rezoner la propriété visée de zone R-2 (Habitations bifamiliales) à zone P-1 (Usage communautaire).

Ce projet d’aménagement prévoit un bâtiment principal de deux niveaux, regroupant un total de 46 logements. Il prévoit aussi un terrain de stationnement qui comprend un total de 26 places (22 places standard et quatre places sans obstacle), une enceinte grillagée pour les ordures ménagères et une zone paysagée. Le bâtiment principal comprendra 36 logements avec des chambres à coucher au premier niveau, ainsi que des logements de soins pour les personnes âgées au deuxième et au troisième niveaux et dix autres logements indépendants ou « appartements » au deuxième niveau.

Paul Pellerin, conseiller, demande à M. MacDonald de confirmer si on considère que la rue Ryan a une priorité 1 ou 2 dans le plan de déneigement.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton aille de l’avant avec la demande de rezonage et la modification proposée de l’Arrêté de zonage Z-213.57 et :

- 4) soumette à une première lecture la modification de l’Arrêté;
- 5) soumette au Comité consultatif d’urbanisme la modification de l’arrêté pour qu’il puisse faire par écrit ses commentaires;
- 6) tienne une séance publique le 16 avril 2018 pour se pencher sur les motifs d’opposition du public.

Si cette demande de rezonage est approuvée, elle devrait faire l’objet d’une entente conditionnelle de zonage, sous réserve des conditions suivantes :

- 4) les travaux d’aménagement doivent être menés en respectant essentiellement les plans présentés et reproduits en pièces joints dans l’annexe B;
- 5) une dérogation doit être consentie pour les dimensions afin de renoncer à l’obligation de prévoir un écran conformément au paragraphe 63(1) pour les limites du lot ouest et la plupart des limites du lot nord, selon les modalités indiquées dans l’annexe B;
- 6) le dépôt de garantie de 1 000 \$, obligatoire pour une entente conditionnelle de rezonage, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l’enregistrement. Ce dépôt de garantie sera remboursé à la fin des travaux d’aménagement, lorsque toutes les conditions auront été respectées.

Motion présentée par : Bryan Butler, conseiller

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

Shawn Crossman, conseiller, demande à l’Administration ou au promoteur de se réunir avec Codiac Transpo afin de déterminer l’impact qu’auront sur leurs services ces nouveaux projets d’aménagement dans le secteur (résidence pour les personnes âgées et garderie). À son avis, Codiac Transpo devrait participer à ces entretiens avant l’audience publique.

MOTION ADOPTÉE

6.2 Audience publique – Entente conditionnelle de zonage NID 70629357 à la hauteur de la promenade Falcon

L’Administration a reçu la demande de Robert LeBlanc, de CVR Home Improvements, qui souhaite modifier une entente conditionnelle de zonage en vigueur pour le NID 70629357. Cette entente est arrivée à expiration en juillet 2017.

À sa séance ordinaire publique du 20 février 2018, le Conseil municipal a décidé de fixer au 19 mars 2018 la tenue d’une audience publique. L’avis officiel de cette audience a été publié dans

les journaux le 24 février 2018; le deuxième avis a été adressé par la poste le 28 février 2018 aux propriétaires dont les bâtiments sont situés à moins de 100 mètres du site visé.

Conformément aux exigences de la *Loi sur l'urbanisme*, le Conseil a également soumis la modification au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour qu'il puisse faire par écrit ses commentaires. À sa réunion du 28 février 2018, le Comité s'est penché sur la modification proposée et a recommandé que le Conseil enchaîne avec le processus de modification, à la condition de modifier la entente conditionnelle de rezonage, en tenant compte, entre autres, des conditions indiquées dans la recommandation ci-après.

Motion : Que le Conseil municipal enchaîne avec le processus de modification de l'entente conditionnelle de zonage; voici les modifications recommandées :

- 10) pour les logements du rez-de-chaussée, la façade du bâtiment, à partir du niveau établi jusqu'à la partie supérieure du rez-de-chaussée, doit être finie à l'aide des matériaux traditionnels, à raison d'au moins 10 % de brique ou de maçonnerie;
- 11) les logements doivent être aménagés pour que la marge de retrait des logements voisins soit décalée d'au moins 0,6 mètre l'un par rapport à l'autre le long de la façade du lot;
- 12) la distance minimum séparant les bâtiments principaux construits sur le même lot doit être de dix mètres;
- 13) un compteur d'eau et un dispositif antirefoulement doivent être installés au point principal d'entrée de l'eau de la propriété;
- 14) un point d'accès doit être aménagé à partir du site jusqu'au sentier nord-ouest longeant le côté est du site;
- 15) une borne-fontaine doit être installée sur le site à aménager;
- 16) l'entrée privée donnant accès au site doit porter un nom et par conséquent, il faut attribuer des adresses municipales à tous les logements pour des raisons d'urgence;
- 17) les travaux d'aménagement doivent être menés en respectant généralement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
- 18) le dépôt de garantie de 1 000 \$, obligatoire pour une entente conditionnelle de rezonage, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l'enregistrement.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

Bryan Butler, conseiller, demande s'il s'agit de logements en copropriété ou en location.

MOTION ADOPTÉE

6.3 Audience publique – 470, rue Ryan – Opposition déposée

M. Budd fait savoir au Conseil municipal qu'une demande a été déposée par Philip Couture, de PVC Homes, au nom de CG Group Ltd., propriétaire foncier, pour rezoner, au 470, rue Ryan, 3,2 hectares de terrain, qui appartiennent actuellement à la zone R2 (Habitations bifamiliales), pour en faire une propriété de la zone R3 (Habitations multifamiliales). L'objectif de ce rezonage consiste à aménager un nouveau complexe résidentiel polyvalent, qui comprendra des maisons en rangée et une habitation multifamiliale donnant sur une rue privée.

Le demandeur propose d'aménager ce terrain long et étroit pour y construire un complexe de densité mixte. La proposition prévoit un immeuble d'habitations multiples de trois niveaux (51 logements) à l'avant, avec quatre niveaux à l'arrière en raison du sous-sol à entrée directe. Cette proposition prévoit également l'aménagement, dans l'immeuble de 51 logements, de deux petits établissements commerciaux qui donneront sur la rue Ryan et qui desserviront le quartier. Le projet comprend aussi sept bâtiments de maisons en rangée (48 logements), ce qui donne un total de 99 logements.

À sa séance publique ordinaire du 20 février 2018, le Conseil municipal de Moncton a décidé de fixer au 19 mars 2018 la tenue d'une audience publique pour se pencher sur les motifs d'opposition à la modification que l'on propose d'apporter à l'Arrêté de zonage Z-213.55.

M. Budd donne un aperçu du contenu du Formulaire de rapport du Conseil, qui répond aux préoccupations exprimées par le Conseil durant sa séance publique du 20 février 2018.

La greffière appelle les citoyens qui ont soumis des oppositions.

Kyle Spencer – Absent

André Rioux –

- À son avis, puisqu'il y a de nombreux projets d'aménagement dans le secteur, il faudrait procéder à une étude de la circulation.
- En raison de ces nombreux projets d'aménagement, on commence à avoir l'impression que le quartier est écrasé par la construction d'immeubles de plusieurs logements.
- On considère que ce secteur est une zone de randonnée pour les étudiants, et on croit qu'en raison de l'augmentation de la circulation, cette zone ne sera plus sécuritaire.

- Si on approuve ce projet d'aménagement, il demande de conserver la zone tampon de dix mètres.
- Il suggère de transformer le terrain de stationnement et l'immeuble de 51 logements de façon à agrandir la zone tampon. M. Budd fait savoir qu'on aggraverait ainsi le problème de circulation automobile dans le secteur.

M. Budd fait de nouveau savoir au Conseil et à ceux qui sont réunis dans cette séance que le quartier nord est le secteur qui se développe le plus rapidement sur le territoire de la ville. Il indique que le Plan municipal actuel de la Ville prévoit une carte des terrains à aménager et que ces types de travaux d'aménagement font partie des projets du Plan.

M. Richard fait savoir au Conseil que la capacité de circulation automobile de la rue Ryan est comprise entre 12 000 et 15 000 véhicules par jour. Selon les données les plus récentes recueillies pour le nombre de véhicules par jour dans cette rue, 7 000 véhicules y circulent. L'impact du projet sur la circulation est facile à gérer pour ce type de rue, ce qui n'obligera pas à aménager, pour l'instant, des voies de virage.

Phillippe Couture – CG Group Ltd.

Pour répondre à une question à propos de la zone tampon de dix mètres, M. Couture donne au Conseil l'assurance que cette zone sera aménagée. Il fait savoir que lorsque les travaux d'excavation auront été lancés, les arbres morts ou à abattre seront remplacés.

Yolanda (cette intervenante n'a indiqué que son prénom) - Opposition

Elle demande quand les travaux de construction seront lancés et souhaite connaître quelle tranche des travaux correspondra à la première phase. Que prévoit-on pour la durée des phases? Afin de répondre à ces questions, M. Couture présente le plan d'échelonnement des phases. Les travaux d'aménagement commenceront au bout de la rue; la première phase comprendra deux bâtiments de quatre logements, qui seront achevés en 2018. La deuxième phase sera lancée à l'été 2019 et comprendra deux bâtiments de cinq logements; l'immeuble de 51 logements sera construit en 2020.

Patrick (cet intervenant n'a indiqué que son prénom) - Opposition

Il réside sur la rue Lady Russell. Il fait observer que la circulation est congestionnée tôt le matin, et qu'en hiver, seul un côté du trottoir est déneigé sur la rue Ryan, ce qui devient dangereux pour les étudiants qui marchent.

Paul Pellerin, conseiller, demande si l'Administration a consulté le gouvernement provincial à propos de tous ces nouveaux travaux d'aménagement afin de discuter de leur impact sur le quartier et de la surpopulation potentielle de la nouvelle école. M. Budd indique que ces projets précis n'ont pas été portés à l'attention du gouvernement provincial. Marc Landry, directeur municipal, fait savoir qu'on prévoit de tenir une réunion avec les deux districts scolaires afin de discuter de la croissance éventuelle sur le territoire de la Ville.

M. Paul Pellerin, conseiller, demande à l'Administration de faire connaître au Conseil municipal le kilométrage total des trottoirs des deux côtés de la rue Ryan.

Bryan Butler, conseiller, demande de dénombrer les véhicules durant l'année scolaire au lieu de le faire pendant la période estivale. M. Richard fait savoir qu'on pourrait installer des comptoirs sur la rue Ryan durant l'année scolaire.

Bryan Butler, conseiller, suggère au promoteur de planter des conifères de préférence pour la zone tampon du projet d'aménagement du 470, rue Ryan.

Robert McKee, conseiller, se dit préoccupé de la protection de la vie privée des résidents des logements qui jouxtent le projet d'aménagement et de l'accroissement de l'achalandage dans ce secteur.

Charles Léger, maire adjoint, demande de mener une étude collective sur l'impact de l'achalandage, en raison des nombreux projets d'aménagement nouveaux dans le secteur de la rue Ryan et parce que les résidents sont préoccupés par l'accroissement de l'achalandage.

Paulette Thériault, conseillère, s'absente de la séance.

Pour répondre à une question du Conseil municipal, le promoteur fait savoir que si l'on décide de construire trois immeubles de huit logements, plutôt que l'immeuble de 51 logements proposé, le projet ne sera pas lancé, puisque les infrastructures à aménager seraient financièrement trop onéreuses.

Dawn Arnold, mairesse, met fin à l'audience publique à 18 h 25.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton adopte la modification de l'Arrêté de zonage sous réserve des conditions suivantes :

- 1) une clôture en bois opaque de deux mètres de haut devra être construite le long de la limite est du lot. Cette clôture devra être construite par phases et être prolongée avant la construction de chaque bâtiment;
- 2) malgré la superficie maximale de 120 m², les boutiques commerciales ou les établissements de services seront autorisés au rez-de-chaussée de l'immeuble d'habitations multifamiliales conformément au plan de situation approuvé;
- 3) les travaux d'aménagement devront être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés dans l'annexe B;
- 4) la liaison avec la voie Silver Shale devra être construite et faire partie du domaine municipal à titre de voie publique avant que l'on construise quoi que ce soit sur le site visé;
- 5) les travaux d'aménagement devront être soumis à la zone de tarification du collecteur principal du ruisseau Jonathan et les droits au titre du recouvrement des frais pour l'ensemble du secteur rezone doivent être acquittés avant que soient délivrés les permis de construire pour les travaux;
- 6) le dépôt de garantie de 1 000 \$ exigé pour l'entente de modification du zonage conditionnelle et les droits d'enregistrement en vertu de l'arrêté devront être acquittés avant l'enregistrement.

Motion présentée par : Susan Edgett, conseillère

Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

Ont voté contre :

Paul Pellerin, conseiller

Robert McKee, conseiller

Bryan Butler, conseiller

6.4 Modification du plan provisoire – lotissement Pheasant Ridge

Paulette Thériault, conseillère, regagne son fauteuil

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- donne son accord pour l'aménagement de la future rue de 20 mètres de largeur et du rond-point temporaire de la future rue selon les précisions indiquées dans le plan provisoire déposé, sous le titre Modification du lotissement Pheasant Ridge, NID n° 70340906, NID n° 70278916 et NID n° 70278833 – Wesley et Patricia Armour;

sous réserve des conditions suivantes :

les propriétaires doivent conclure, avec la Ville de Moncton, une entente de lotissement prévoyant les conditions suivantes :

- nul accès au moyen d'une voie d'accès ne doit être autorisé à partir de la terrasse Buck ou de la future rue et du rond-point proposés tant que la rue n'aura pas été aménagée selon les normes de conception des rues;
- la Ville de Moncton n'est pas responsable de l'aménagement de la future rue et du rond-point projeté; c'est plutôt celui qui dépose la demande d'approbation de l'aménagement de l'intérieur des autres terrains qui en est responsable;
- les propriétaires doivent déposer, dans un compte de travaux d'aménagement auprès de la Ville, une somme égale à 50 % des frais d'aménagement de la future rue avant l'approbation définitive du plan de lotissement. Cette somme sera déposée par la Ville dans un compte entiercé jusqu'à ce que la rue ait été prolongée;
- puisqu'ils profitent du raccordement à l'égout dans la zone de tarification du réseau d'égout du chemin Shediac, les propriétaires doivent payer la somme de 2 315,00 \$ avant l'approbation définitive du plan de lotissement.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

6.5 Ajout à la banque de noms – Rue Canada

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- 3) donne son approbation pour que l'appellation « Canada » soit ajoutée dans la banque de noms;

- 4) réserve l'utilisation de l'appellation « Canada » à la nouvelle rue proposée dans le plan provisoire modifiant le lotissement Warren Gate Investments Inc.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller

Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

Greg Turner, conseiller, demande à l'Administration de se pencher sur la possibilité de recourir à l'appellation « chemin Canada », plutôt que l'appellation « rue Canada ». M. Budd fait savoir au Conseil qu'il faudra soumettre la question, pour examen, au Comité de la banque de noms.

MOTION ADOPTÉE

-
- 9.13 **Demande de propositions RFP18-020** – Fourniture et installation d'un terrain de jeux accessible à tous – parc du Centenaire

M. Hicks présente au Conseil un aperçu du terrain de jeu proposé. Il fait savoir que ce terrain de jeu est équipé pour permettre aux enfants de 6 à 12 ans, qui peuvent être touchés par des problèmes de mobilité, d'utiliser le parc en toute sécurité.

Motion : Que le contrat de la demande de propositions n° RFP18-020 pour la fourniture et l'installation d'un terrain de jeux accessible à tous dans le parc du Centenaire soit attribué au proposant le mieux coté, soit Miracle Recreation (PlayPower LT) pour le prix total proposé de 288 033,84 \$, y compris la TVH de 15 %.

Motion présentée par : Paul Pellerin, conseiller

Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

7.

EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Boudreau

- Il prévoit de soumettre, à la prochaine réunion du Conseil des trois collectivités, une résolution visant à éliminer tous les sacs, ustensiles et verres de plastique utilisés dans les collectivités.
- Il parle du nombre considérable de mégots de cigarette que l'on trouve sur la rue Main et des répercussions de ces mégots sur l'environnement. Il souhaite que l'on interdise complètement de fumer sur la rue Main et invite le Conseil à se pencher sur la question.

Greg Turner

- Il a participé au Sommet des événements atlantiques à Halifax le 6 mars 2018. Environ 80 personnes étaient présentes et ont pris part aux discussions en table ronde. Il a été élu au Conseil d'administration et représentera le Nouveau-Brunswick au sein de ce conseil.
- Il souligne le succès des Wildcats de Moncton et de l'équipe de basketball du Magic de Moncton. Il leur souhaite beaucoup de succès dans les matchs éliminatoires.

Dawn Arnold

- Elle parle d'une étude récente menée par le Manpower Group, qui a posé la question suivante aux employeurs dans l'ensemble du pays : *Quelle évolution du total de l'emploi dans votre établissement prévoyez-vous dans les trois mois précédant la fin de juin 2018 par rapport au trimestre en cours?* La Ville de Moncton s'inscrit en tête pour le Nouveau-Brunswick, puisque 21 % des employeurs prévoient d'accroître leurs effectifs d'ici juin. Moncton a été devancée dans le classement par Charlottetown par une marge de 2 %. Moncton accueille volontiers de nouvelles entreprises sur son territoire.
- Elle adresse ses condoléances à la famille de M. Ralph Black, titulaire de l'Ordre de Moncton.

8.

RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

- 8.1 **Recommandation(s)** – Séance extraordinaire à huis clos – Le 26 février 2018 (de 18 h 30 à 18 h 35)

Que le Conseil municipal de Moncton accorde une subvention pouvant atteindre 300 000 \$ pour la rénovation des vestiaires du Centre Superior Propane à la condition que le groupe Moncton 4-Ice finance 20 % du coût total du projet, qu'il puisera à même son fonds pour le cycle de vie.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

8.2 **Recommandation(s)** – Comité plénier – Le 26 février 2018 (de 18 h 35 à 18 h 40)

5. Que des panneaux d'interdiction de stationner soient ajoutés du côté est de la rue Cameron, à partir d'un point situé à 85 mètres au nord de la rue Main sur une distance de 35 mètres dans le sens nord, et que l'Arrêté T-310 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de Moncton soit modifiée en conséquence.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

6. Que le Conseil municipal de Moncton adopte les changements suivants, apportés à l'Arrêté T-310 réglementant la circulation et le stationnement en ce qui concerne l'avenue Massey et que l'Arrêté T-310 soit modifié en conséquence :
 - éliminer la limite de stationnement de 2 heures du côté sud, à partir d'un point situé à 9 mètres à l'est de la promenade Hillside jusqu'à la promenade Braemar, de 8 h à 17 h du lundi au vendredi inclusivement;
 - éliminer l'interdiction de stationner du côté nord, depuis la promenade Hillside jusqu'à la promenade Rockland;
 - éliminer l'interdiction de stationner du côté sud, depuis la promenade Braemar jusqu'à un point situé à 9 mètres à l'est de la promenade Rockland;
 - ajouter une autorisation de stationner de 2 heures du côté nord, à partir d'un point situé à 9 mètres à l'est de la promenade Hillside sur une distance s'étendant sur 150 mètres dans le sens est;
 - ajouter une interdiction de stationner du côté sud, à partir de la promenade Hillside jusqu'à la promenade Rockland.

Motion présentée par : Paulette Thériault, conseillère

Motion appuyée par : Shawn Crossman, conseiller

MOTION ADOPTÉE

7. Que le Conseil municipal de Moncton approuve la modification n° L-108.5 à apporter à l'Arrêté n° L-108 sur la réglementation des taxis et la délivrance de permis aux propriétaires et chauffeurs de taxi dans la ville de Moncton et que cette modification soit soumise à trois lectures du Conseil municipal conformément au processus de promulgation des arrêtés.

Motion présentée par : Bryan Butler, conseiller

Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

8. Que le Conseil municipal de Moncton approuve le programme de la Réserve de l'entretien reporté de 2018.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

9.

RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 **Fermeture d'un tronçon de rue** – Cercle Auburn

Motion : Que le Conseil de la Ville de Moncton procède à la fermeture d'un tronçon du cercle Auburn, fixe au 3 avril 2018 la date de l'audience et donne pour instruction à l'administration de préparer la modification nécessaire de l'arrêté pour donner effet à cette mesure.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller

Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.2 **Contrat de ville W18C 05BC**– Amélioration des égouts pluviaux

Dawn Arnold, mairesse, s'absente de la séance. Elle est remplacée par Charles Léger, maire adjoint.

3. Que le Contrat de ville n° W18C 05BC (Amélioration des égouts pluviaux) soit attribué à Monarch Construction Ltd. pour la somme de 2 122 664,25 \$, TVH comprise (soit 1 924 905,77 \$ avant la TVH) et que le budget du projet s'établisse à la somme nette de

2 150 000 \$, en tenant compte de la TVH, des travaux de génie et de la provision pour éventualités.

4. Il est également recommandé que le contrat soit établi et que la mairesse et la greffière de la Ville soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller
Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.3 Contrat de ville W18D 07EJ – Reconstruction de la rue Church

Dawn Arnold, mairesse, regagne son fauteuil.

3. Que le Contrat de ville n° W18D 007EJ (Reconstruction de la rue Church) soit attribué à Monarch Construction Ltd. pour la somme de 2 203 704,75 \$, TVH comprise (soit 1 998 396,11 \$ avant la TVH) et que le budget du projet s'établisse à la somme nette de 2 300 000 \$, en tenant compte de la TVH, des travaux de génie et de la provision pour éventualités.
4. Il est également recommandé que le contrat soit établi et que la mairesse et la greffière de la Ville soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Shawn Crossman, conseiller
Motion appuyée par : Paulette Thériault, conseillère

Charles Léger, maire adjoint, demande que l'on soumette au Conseil municipal un rapport sur tous les projets réalisés avant le délai indiqué dans le contrat. Il demande aussi d'installer éventuellement des panneaux indicateurs sur le site pour faire connaître la date d'achèvement des travaux.

MOTION ADOPTÉE

9.4 Contrat de ville W18D 09CC – Resurfacement de rues n° 1 – voies touchées : Ashley, Connaught, Glendalea, Edmonton et Essex

3. Que le Contrat de la Ville n° W18D 09CC (Resurfacement de rues n° 1) soit attribué à Dexter Construction Company Limited pour la somme de 1 321 473,05 \$, TVH comprise (soit 1 198 357,73 \$ avant la TVH) et que le budget du projet s'établisse à la somme nette de 1 400 000 \$, en tenant compte de la TVH, des travaux de génie et de la provision pour éventualités.
4. Il est également recommandé que le contrat soit établi et que la mairesse et la greffière de la Ville soient autorisées à signer ledit contrat et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.5 Soumission QP18-008- Fourniture et livraison d'une station de remplissage d'air comprimé pour les bouteilles d'appareil respiratoire autonome

Motion : Que la proposition n° QP18-008 (Fourniture et livraison d'une station de remplissage d'air comprimé pour les bouteilles d'appareil respiratoire autonome) du soumissionnaire le moins-disant qui respecte toutes les caractéristiques et exigences, soit Maritime Compressor Ltd., soit retenue pour le prix total proposé de 85 376,00 \$, y compris la TVH de 15 %.

Motion présentée par : Bryan Butler, conseiller
Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.6 Proposition de prix QP18-022- Fourniture et livraison de peinture routière hydrosoluble

Motion : Que la Ville de Moncton achète la peinture routière dont elle a besoin en 2018 auprès du seul distributeur agréé de Peinture Franklin, soit Équipements Stinson (Québec) Inc., aux prix unitaires négociés et indiqués dans la proposition de prix.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

MOTION ADOPTÉE

- 9.8 **Appel d'offres TCS18-009** – Remplissage de béton asphaltique – Zone A – diverses rues

Motion :

Que le contrat de l'appel d'offres TCS18-009 pour le remplissage de béton asphaltique de la Zone A soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et conditions, ainsi que les caractéristiques, soit Modern Construction (1983) Limited, pour le prix total offert de 706 548,50 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer un contrat avec Modern Construction (1983) Limited et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller
Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

Charles Léger, maire adjoint, demande au Service de l'ingénierie de se pencher sur l'aménagement des avenues McBeath et Université. Dans le rapport, on considère que l'avenue McBeath se situe au niveau 2 et que l'avenue Université se situe au niveau 3. À son avis, ces deux avenues devraient se situer au même niveau, puisqu'il croit que l'état de l'avenue Université est bien pire que l'état de l'avenue McBeath.

MOTION ADOPTÉE

- 9.8 **Appel d'offres TCS18-010** – Remplissage de béton asphaltique – Zone B – diverses rues

Motion :

Que le contrat de l'appel d'offres TCS18-010 pour le remplissage de béton asphaltique de la Zone B soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions, ainsi que les caractéristiques, soit MacArthur's Paving & Construction Co. Ltd., pour le prix total offert de 878 209,00 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer un contrat avec MacArthur's Paving & Construction Co. Ltd. et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Bryan Butler, conseiller

Charles Léger, maire adjoint, demande au service d'Ingénierie de se pencher sur le dossier du boulevard Vaughn Harvey en ce qui concerne la courte durée de vie du remplissage de béton asphaltique effectué l'an dernier sur cette route, en particulier sur le tronçon compris entre la rue Collishaw et le chemin Mountain.

Charles Léger, maire adjoint, suggère de tenir éventuellement un dialogue entre l'Université de Moncton et la Ville de Moncton afin de savoir si on souhaite transformer en voies publiques les chemins aménagés sur le campus.

Shawn Crossman, conseiller, demande au service d'Ingénierie de confirmer si des travaux de réfection sont prévus sur la ruelle MacDonald Lane et le chemin Shediac.

MOTION ADOPTÉE

- 9.9 **Appel d'offres TCS18-011** – Tranchées pour services publics

Motion :

Que le contrat de l'appel d'offres TCS18-011 pour les tranchées pour services publics soit attribué au soumissionnaire le moins-disant qui respecte les clauses et les conditions, ainsi que les caractéristiques, soit MacArthur's Paving & Construction Co. Inc., pour le prix total offert de 414 690,00 \$, dont la TVH de 15 %.

Il est également recommandé que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer un contrat avec MacArthur's Paving & Construction Co. Inc. et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller
Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

- 9.10 **Appel d'offres TCS18-017** – Remplacement de la fontaine au parc Victoria

Motion :

1. Que le contrat de l'appel d'offres no TCS18-017 (Remplacement de la fontaine au parc Victoria) soit attribué au soumissionnaire le moins disant qui respecte l'ensemble des caractéristiques et des exigences de l'appel d'offres, soit King Construction Ltd., pour le prix total proposé de 272 550,00 \$, y compris la TVH de 15 %.
2. Il est également recommandé de constituer, pour ce projet, une provision pour éventualités de dix pour cent (10 %), soit la somme de 27 255,00 \$, y compris la TVH de 15 %, afin de tenir compte de l'ensemble des facteurs inconnus ou imprévus sur le chantier et qui pourraient nécessiter des travaux supplémentaires ou la révision de la portée actuelle des travaux.
3. Il est également recommandé qu'une entente de services de construction soit établie et que la mairesse et la greffière de la Ville soient autorisées à signer ladite entente et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton..

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint
Motion appuyée par : Pierre Boudreau, conseiller

Charles Léger, maire adjoint, demande si un poste de ravitaillement en eau peut être installé non loin de la fontaine dans le parc Victoria. Il demande aussi d'ajouter des bancs publics dans ce secteur.

MOTION ADOPTÉE

- 9.11 **Achat d'un autobus** – Codiac Transpo – conformément aux critères de la demande de propositions RFP14-108

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton autorise l'achat d'un (1) autobus dans le cadre de la demande de propositions n° RFP14-108 auprès de Nova Bus, pour un prix total d'achat pouvant atteindre 514 000 \$, avant la TVH de 15 %, selon les modalités approuvées en vertu de l'entente du volet des Infrastructures provinciales-territoriales (IPT) du nouveau Fonds Chantiers Canada.

Motion présentée par : Bryan Butler, conseiller
Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

MOTION ADOPTÉE

- 9.12 **Demande de propositions RFP17-083** – Programme d'avantages sociaux des employés

Point retranché de l'ordre du jour.

- 9.13 **Demande de propositions RFP18-020** – Fourniture et installation d'un terrain de jeux accessible à tous – parc du Centenaire

Point débattu auparavant dans cette séance.

10.

LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX

La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront publiés en ligne sur www.moncton.ca au lieu d'être lus à l'occasion des prochaines séances, conformément à l'article 15.3a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale ou qu'ils peuvent être adressés aux parties intéressées, à leur demande, par télécopieur, par la poste ou par courriel.

- 10.1 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté sur la réglementation des taxis et la délivrance de permis aux propriétaires et chauffeurs de taxi dans la ville de Moncton, soit l'Arrêté L-108.5 – **première lecture**

Première lecture seulement

- 10.2 **Arrêté** portant modification de l'Arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de Moncton, soit l'Arrêté T-310.28 – **Première lecture**

Première lecture seulement

- 10.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-213.57 – 599, rue Ryan – **première lecture** – *(sous réserve de l'approbation de l'article 6.1)*

Première lecture seulement

Conformément à l'article 15.3a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, les arrêtés suivants ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pour la durée obligatoire

précisée dans la loi. Ces arrêtés ont été soumis à une deuxième et à une troisième lectures pour le titre seulement.

- 10.4 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-213.55 – 470, rue Ryan – *deuxième et troisième lectures* – (sous réserve de l'approbation de l'article 6.3)

Motion : Que l'Arrêté Z-213.55 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : conseiller

Motion appuyée par : conseiller

MOTION ADOPTÉE

11.

MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

- 11.1 **Résolution** – Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – Demande de financement

ATTENDU QUE selon l'article 89 de la *Loi sur les municipalités*, la municipalité est autorisée à emprunter des fonds pour financer des activités municipales;

ATTENDU QUE la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités doit donner son approbation en vertu de la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités* pour l'emprunt de fonds destinés à financer des dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités a approuvé l'emprunt de certains fonds pour financer des dépenses en immobilisations;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que la greffière, le trésorier ou la mairesse, conjointement, soient autorisés à émettre et à vendre, à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, une débenture de la municipalité de Moncton pour un montant en capital de **70 484 000 \$**, selon les clauses et les conditions recommandées par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick; il est également résolu que la municipalité de Moncton s'engage à établir des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick selon les modalités et les dates demandées, en paiement du capital et des intérêts sur cette débenture.

Motion présentée par : Charles Léger, maire adjoint

Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

12. NOMINATIONS À DES COMITÉS

Motion : Que la nomination suivante **soit approuvée :**

Direction de l'Aéroport international du Grand Moncton Inc.

Chris Bacich

Motion présentée par : Susan Edgett, conseillère
Motion appuyée par : Pierre Boudreau, conseiller

MOTION ADOPTÉE

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance soit **levée.**

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller

.....
Dawn Arnold
MAIRESSE

.....
Barbara A. Quigley
GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE
DES SERVICES LÉGISLATIFS

/20 h 05

/smm